



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 09 décembre 2020
affiché ou publié le mercredi 09 décembre 2020
identifiant de télétransmission 073-200069110-20201203-lmc1H24479H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H24479H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 décembre 2020

n° 093-20

Objet : RS - Attribution des accords-cadres relatifs à la fourniture de solutions d'impression

- date de convocation le 27 novembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi trois décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Thierry Repentin - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés : 19

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Martin Noblecourt - Marie Perrier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Josette Rémy - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 décembre 2020

délibération n° 093-20

objet **RS - Attribution des accords-cadres relatifs à la fourniture de solutions d'impression**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée par l'intermédiaire d'un avis d'appel public à concurrence publié le 21 juillet 2020 concernant la fourniture de solutions d'impression. La date limite de remise des offres était fixée au 18 septembre 2020.

Après sollicitation de l'ensemble des communes de l'agglomération et des satellites, un groupement de commandes a été constitué entre les collectivités ci-dessous listées :

- Grand Chambéry, coordonnateur du groupement de commandes,
- Ville de Chambéry,
- CCAS de Chambéry,
- commune de La Motte-Servolex,
- CCAS de La Motte-Servolex,
- commune de La Ravoire,
- commune de Barberaz,
- commune de Sonnaz,
- commune de Lescheraines,
- Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE),
- Savoie Déchets.

L'allotissement est le suivant :

- lot 1 : fourniture de copieurs multifonctions et imprimantes,
- lot 2 : fourniture de traceurs.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes conclu pour une durée de cinq ans.

Il est prévu une telle durée compte tenu de la durée de vie des équipements faisant l'objet de l'accord-cadre, le but étant d'optimiser leur amortissement.

Les sept offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- prix : 40 %,
- valeur technique : 50 %,
- Performance environnementale : 10 %.

La commission d'appel d'offres du 19 novembre 2020 a attribué les accords-cadres aux entreprises suivantes :

- lot 1 : société Alpes Communication Systèmes (ACS),
- lot 2 : société C'Pro.

L'accord-cadre est estimé à 1,5 M € HT sur la durée totale et l'ensemble des membres du groupement (dont 320 k€ pour Grand Chambéry, répartis à hauteur de 300 k€ pour le lot 1 et 20 k€ pour le lot 2).

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu l'attribution de la commission d'appel d'offres du 19 novembre 2020,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la passation des accords-cadres relatifs à la fourniture de solutions d'impression avec la société Alpes Communication Systèmes (ACS) pour le lot 1 et la société C'Pro pour le lot 2,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les accords-cadres et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 093-20

Objet de l'acte : RS - Attribution des accords-cadres relatifs à la fourniture de solutions d'impression

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 03 décembre 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201203-lmc1H24479H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24479H1

Date de transmission en Préfecture : 09 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 09 décembre 2020

Période d'affichage : du au